



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 4

à la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République démocratique du Congo pour 2022

Document d'action « Appui à la coordination de la coopération »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 (2) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Appui à la coordination de la coopération Numéro OPSYS : ACT 61241 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable <input type="checkbox"/> En soutien à une initiative Team Europe (inter alia)
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République démocratique du Congo sur l'ensemble du territoire
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel pour la République Démocratique du Congo pour la période 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine prioritaire 1 : Gouvernance, paix et sécurité
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	151 – Gouvernement et société civile - générale

7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal – ODD 1- Eradication de la pauvreté ODD 2 -Sécurité alimentaire et agriculture durable ODD 3- Santé et bien-être ODD 5 -Egalité entre les femmes et les hommes ODD 9- Infrastructures résilientes et innovation ODD 13- Lutte contre les changements climatiques ODD 16- Paix, justice et institutions efficaces ODD 17- Partenariat pour la réalisation des objectifs			
8 a) Code (s) CAD	15110 : Politiques publiques et gestion administrative – 100%			
8 b) Principal canal de distribution @	12001 – Gouvernement central 12004 : Autres entités publiques			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2022-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé: 3 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 3 000 000 EUR
-------------------------------	--

GESTION ET EXÉCUTION

13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Gestion directe par Subventions
--	--

1.2 Résumé de l'Action

Dans le cadre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (IVCDCI-EM) (2021-2027), le Gouvernement de la RDC et l'Union européenne se sont entendus sur le financement de plusieurs initiatives (programmes) dont la signature des premières conventions de financement doit intervenir en 2022. Parallèlement au lancement de ce programme, l'Union européenne poursuivra jusqu'en 2025 la mise en œuvre des projets financés sous les 10^{ème} et 11^{ème} FED, et pour lequel le Ministre des finances avait été désigné comme ordonnateur national. Pour ce qui est de l'IVCDCI-EM, il restera l'interlocuteur de l'UE pour toutes les questions relatives au suivi des engagements financiers ainsi qu'à la coordination, l'accompagnement et le suivi-évaluation des projets en cohérence avec le programme d'action du Gouvernement.

Dans ses fonctions d'Ordonnateur National (ON), le ministre des Finances assure la maîtrise d'ouvrage des derniers projets financés sous le FED. Il est appuyé par la Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds Européen de Développement (COFED) pour le suivi et la mise en œuvre de ces projets et programmes. La COFED bénéficie d'un appui technique et financier de l'UE pour son fonctionnement au travers d'un contrat de subvention. Du fait du nombre décroissant des projets des 10^{ème} et 11^{ème} FED, il est prévu que la COFED soit redimensionnée progressivement entre 2023 et 2025, à partir de cette date, le soutien technique et financier prendra fin.

L'objectif général (impact) de cette action est de renforcer l'efficacité du partenariat et la gestion de l'aide dans le cadre de la coopération UE-RDC, tels qu'ils sont définis dans les programmes indicatifs nationaux du 11ème FED. Cette action doit permettre à la RDC, à travers l'ON d'assurer pleinement son rôle dans le pilotage et la mise en œuvre des projets financés sous le FED.

Les objectifs spécifiques (effets attendus) de cette action sont :

1. Permettre une gestion optimale du portefeuille des projets financés par l'UE en RDC sous le FED.
2. Appuyer la mise en œuvre des 10^{ème} et 11^{ème} FED par des mesures de soutien appropriées et assurer la visibilité des actions de l'UE.
3. Renforcer les capacités des ministères techniques et apporter un appui aux acteurs clés dans la mise en œuvre de la coopération UE-RDC (y compris les organisations de la société civile), avec un accent sur le respect des principes de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan pour une coopération efficace

Le présent projet vise à poursuivre l'appui apporté à la stratégie de développement du gouvernement de la RDC par le biais de projets/programmes financés par le FED. Il prévoit une subvention annuelle octroyée à la COFED pour la période 2023-2025 qui s'inscrit dans la continuité des appuis précédents.

Les principaux résultats attendus peuvent se résumer comme suit : la capacité de maîtrise d'ouvrage par les services de l'ON est consolidée, les capacités des maîtres d'œuvre et ministères techniques sont renforcées, les enjeux de la coopération UE/RDC ainsi que la mise en œuvre de l'aide par les partenaires et autres bénéficiaires sont améliorés.

Ce programme, en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 2030, contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) des ODD, mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et l'Objectif 5 (Égalité de genre) et l'éradication de la pauvreté. Le programme va contribuer au Plan d'Action Genre III (2021-2025) par un suivi, monitoring et une visibilité d'action responsable avec le genre.

Dans le cadre de cette action, les inégalités existant entre les sexes seront identifiées et toute initiative visant une bonne intégration de la perspective genre dans les politiques publiques sera soutenue.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Description du contexte

La République démocratique du Congo (RDC) est un pays en instabilité prolongée. Il est doté de richesses naturelles importantes, notamment les minerais, mais les recettes fiscales de l'État demeurent largement insuffisantes pour assurer un développement économique inclusif. Le classement inférieur de la RDC selon l'Indice de développement humain 2020 (IDH, 175^{ème} sur 189 pays) montre le retard important dans l'atteinte des objectifs durables de développement (ODD), notamment la réduction de la pauvreté, l'accès à l'eau, l'assainissement ou encore la réduction de la mortalité infantile. Le climat des affaires ne permet pas de réaliser le plein potentiel d'investissement pouvant stimuler l'économie.

Après une période d'incertitude politique et institutionnelle due aux reports des élections, la tenue des élections en décembre 2018, l'alternance pacifique et la formation d'un gouvernement issu d'une nouvelle majorité en 2021 ont offert de nouvelles perspectives. L'opinion tant nationale qu'internationale attend du nouveau gouvernement la mise en place de politiques et stratégies pour lutter efficacement contre la pauvreté et les fléaux qui affligent la société congolaise.

Parmi ces derniers figurent les conflits armés des dernières décennies en particulier dans l'est du pays (ceux-ci ayant causé environ 840 000 réfugiés, faisant de la RDC le 6^e pays d'origine le plus important des réfugiés dans le monde, et 5 600 000 personnes déplacées internes (PDI) faisant de la RDC le 3^{ème} pays ayant le plus de PDI dans le monde). La RDC accueille par ailleurs environ 530 000 réfugiés venant des pays voisins. Peuvent être également être mentionnés les faibles accès et qualité de l'éducation, la rareté de l'emploi et l'insuffisance de la formation professionnelle, le sous-financement de la santé dans un pays aux infrastructures sanitaires déficientes malgré les nombreuses maladies et épidémies, l'état dégradé des infrastructures, un climat des affaires difficile, ainsi qu'une gestion des finances publiques insuffisamment conforme aux normes internationales. La pauvreté

touche 73 % de la population congolaise, avec des disparités selon le sexe, le milieu urbain et rural et le niveau d'éducation. L'inexistence d'un système efficient de sécurité sociale met en péril une frange importante de la population incapable de répondre à ses besoins essentiels.

La croissance économique de ces dernières années ne s'est pas traduite par une amélioration significative des indicateurs du développement humain et dépasse à peine la croissance démographique. Si la situation macro-économique a pu être stabilisée en 2018 et 2019 par une meilleure politique d'équilibre budgétaire, elle a contraint à repousser des investissements essentiels.

En terme de genre, pour 2019 la RDC se classe 150 sur 162 : 12% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 36,7% des femmes adultes ont atteint un niveau d'éducation secondaire, contre 65,8% des hommes, sur 100.000 naissances vivantes, 473 femmes décèdent de causes liées à la grossesse et le taux de fécondité chez les adolescentes et de 124,2 naissances pour 1.000 femmes âgées de 15 à 19 ans.

La pandémie de Covid-19 a affecté la croissance en 2020, mais le développement continu de la production du secteur minier a permis une croissance positive en 2021 et offre de bonnes perspectives de croissance en 2022.

La RDC sort moins fragilisée de la crise Covid que certains pays voisins. Les prévisions 2022 (projet de loi de Finances) s'inscrivent dans la même lancée positive, avec un budget à l'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 11 100 000 000 USD, tablant sur une augmentation de 34% par rapport au budget exécuté en 2021 (loi rectificative).

La résistance de l'économie congolaise face au Covid (grâce au rôle des matières premières) a permis de contrôler le taux de change et, partant, la hausse des prix par rapport à ce qui a pu être observé dans d'autres régions du monde. Malgré cela, si l'inflation reste relativement contenue jusqu'au début de 2022, elle n'en est pas moins structurelle et la dépréciation continue du franc congolais par rapport au dollar impacte nécessairement le panier de la ménagère et exacerbe les pressions sociales. L'économie congolaise reste globalement très peu redistributive : les trois-quarts de la population sont dans une situation d'extrême pauvreté (<1,9 \$/j), une situation qui s'est détériorée en 2021. De plus l'économie congolaise subit de manière collatérale l'augmentation mondiale rapide des cours des produits de base et des tensions sur les chaînes d'approvisionnement.

Au niveau économique le bilan est mitigé avec des avancées significatives dans le renforcement du cadre de gestion des finances publiques, une hausse des recettes fiscales et un accroissement des ressources engagées par les partenaires techniques et financiers (PTF). Mais l'augmentation des dépenses au profit notamment des institutions au niveau central et de la Présidence assombrit ces efforts, tandis que le climat des affaires, défavorable aux investissements et aux entreprises formelles, reste fortement marqué par les affaires de corruption/mauvaise gestion et la multitude de contrôles fiscaux et parafiscaux réalisés auprès des entreprises. Si la perception globale s'est améliorée sur le plan diplomatique et économique, le pays reste considéré comme un pays risqué pour les investisseurs. La période à venir s'ouvre sur la nécessité de reconquérir la confiance de la population qui n'a pas ressenti les effets des changements et réformes orchestrés à la tête de l'Etat. Au niveau macroéconomique, il reste impératif de diversifier l'économie congolaise (agriculture, PME...) et de formaliser le secteur privé.

La situation de fragilité économique de l'Etat congolais reste prédominante face à la forte dépendance du secteur minier, soumis aux aléas des cours internationaux. Les exportations de matières premières (principalement cuivre et cobalt dont 40% destinées à la Chine) ont augmenté en 2021 atteignant près de 98% des exportations. C'est cependant en partie grâce à la hausse des prix des matières premières, que le pays a pu maintenir une croissance stable durant toute la période touchée par la Covid 19, alors même que l'Afrique centrale a été la 2ème région du continent la plus affectée économiquement après l'Afrique australe. La croissance économique de la RDC est donc satisfaisante en 2021, estimée à 5.4% par le FMI, contre 1.7% en 2020, et au-delà des projections initiales du FMI en janvier 2021 (4.8 %).

A noter que l'agence de notation S&P a rehaussé le 28 janvier 2022 la note de la RDC de CCC+, Perspective positive, à B- Perspective stable, soulignant que la croissance réelle moyenne attendue sur la période 2022-2025, devrait atteindre 6,5% par an contre 4% au cours de cinq dernières années.

Le pays reste très tributaire des importations, pour l'essentiel des biens manufacturés, mais aussi des denrées alimentaires, et cela malgré son potentiel agricole. Alors que la guerre en Ukraine cause des instabilités sur les marchés internationaux qui pourraient s'avérer durables, cette dépendance est sujet de préoccupation. Par ailleurs, les secteurs secondaires et tertiaires restent insuffisamment développés et l'économie est peu diversifiée.

Le produit intérieur brut (PIB) en 2020 ne dépasse pas les 50 000 000 000 USD pour un pays dont la taille est la moitié de l'Union européenne et la population avoisine les cent millions. Le faible développement économique, des régimes fiscaux complexes et mal respectés et le détournement/la mauvaise utilisation d'une partie des recettes

de l'État réduisent celles-ci à quelques 4 000 000 000 USD en 2020, soit une pression fiscale de l'ordre de 8 % du PIB. Ce niveau est insuffisant pour couvrir les besoins de fonctionnement de l'État et les investissements nécessaires – même si des signes d'augmentation se sont fait jour en 2021.

Les contributions des bailleurs de fonds restent donc essentielles, ainsi que les moyens envoyés au pays par la diaspora congolaise. Les chantiers de réforme sont vastes et une coopération efficace requiert une approche stratégique coordonnée.

Cadre stratégique de l'action

La coopération UE-RDC s'inscrit dans le cadre de l'agenda 2030 pour le Développement durable, de l'accord de Paris sur le changement climatique, dans le cadre de la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union et dans le nouveau Consensus européen pour le développement. Elle est guidée par les objectifs de l'Alliance Afrique – Europe, y compris en termes d'appui aux investissements et à l'emploi durable. Elle met en œuvre l'initiative Global Gateway en RDC en combinant les différents instruments disponibles ainsi que les efforts de l'Equipe Europe active dans le pays.

Les conclusions du Conseil du 9 décembre 2019 soulignent que l'UE entend demeurer un partenaire et interlocuteur privilégié de la RDC. Un dialogue politique ouvert permettra de définir, de manière concertée, les engagements réciproques qui guideront l'appui que l'UE apportera au programme de réformes, et d'évaluer régulièrement l'évolution de ce partenariat.

Ainsi, à l'occasion de la troisième session du dialogue politique RDC-UE tenu en septembre 2021, au titre de l'Accord de Cotonou, les parties ont noté les efforts entrepris par le Gouvernement sur une série de priorités, notamment :

- a) La pacification du territoire national,
- b) L'intégralité territoriale et la souveraineté de la RDC,
- c) Le respect de l'Etat de droit,
- d) La consolidation de la démocratie,
- e) La participation de la société civile, la meilleure gestion des finances publiques, la transparence du secteur minier,
- f) La protection de l'environnement ou la riposte à la crise de la Covid-19.

Elles ont manifesté la volonté d'évaluer la mise en œuvre des engagements à travers le dialogue politique et des échanges réguliers. Elles se retrouveront en 2022 pour la 4^{ème} session du Dialogue Politique en vue d'évaluer la mise en œuvre de leurs engagements.

La déclaration finale adoptée à l'issue du sommet Union européenne – Union africaine de février évoque la nécessité d'adhérer à une vision commune pour consolider un partenariat renouvelé pour la solidarité, la sécurité, la paix et le développement économique. Un défi majeur concerne les investissements européens dans le cadre de l'initiative Global Gateway. L'UE compte investir 150 000 000 000 EUR en Afrique dans le cadre de son premier plan régional au titre de cette initiative.

Plus globalement, la RDC s'est engagée dans la lutte contre la pauvreté et les autres causes de vulnérabilité humaine ainsi que dans la promotion du développement durable en adoptant la Déclaration du Millénaire en septembre 2000. En 2006, l'adoption du premier Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2006-2010 (DSCR-1) a permis l'accès à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et la reprise de la coopération avec l'ensemble de la communauté internationale.

Le DSCR-2 s'est affirmé comme le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques macroéconomiques et sectorielles pour la période 2011-2015, en permettant à la RDC de quitter la phase d'urgence ayant caractérisé le DSCR-1, pour se fonder sur un développement durable. Ce DSCR visait à réduire la vulnérabilité, éliminer les sources d'inefficacité et s'attaquer aux quatre principales causes de la pauvreté en RDC : gouvernance, croissance économique, emploi et redistribution. Le DSCR-2 préconisait des politiques fortes centrées sur : (i) l'amélioration de la gouvernance, (ii) la promotion de la croissance économique, (iii) la création d'emplois et la maîtrise de la

croissance démographique fortement corrélée avec la pauvreté, et (iv) l'amélioration des services de base, les infrastructures et la réduction des inégalités.

La RDC table désormais sur le Plan National Stratégique de Développement 2018-2022 (PNSD) pour concrétiser les efforts ambitieux du DSCR-2 et accélérer les réformes nécessaires pour préparer les conditions de l'émergence du pays à l'horizon 2030. Il est construit autour des thématiques suivantes: la stabilisation/reconstruction des zones affectées par les conflits; le renforcement de la démocratie et de la gouvernance politique, judiciaire et administrative; l'accélération de la diversification économique ; le développement des infrastructures économiques ; le développement du secteur privé et du secteur financier ; le développement et la valorisation des ressources humaines ; le développement social et l'inclusion des groupes vulnérables ; le développement durable ; le développement des provinces; le renforcement de l'intégration régionale; la mobilisation des ressources pour le financement privé et public de la stratégie.

Le PNSD, complété par le Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de Covid-19 (PMUAIC), est en ligne avec les intérêts et priorités de l'UE : alliance pour le développement durable, croissance durable et emploi, gouvernance, paix, sécurité, technologies numériques et développement humain.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes :

Poursuivant les priorités fixées dans le cadre du programme du Gouvernement et plus particulièrement, le Plan National Stratégique de Développement 2019/2023 (PNSD), la RDC ambitionne de concrétiser les engagements du DSCR-2 et accélérer les réformes pour préparer les conditions de l'émergence du pays à l'horizon 2030, conformément aux objectifs de développement durable.

Toutefois, à moyen terme, les ressources budgétaires restent insuffisantes pour assurer la mise en œuvre des politiques publiques et ce dans le contexte difficile d'un pays qui connaît des zones de conflit, et qui fait face à un lourd déficit d'infrastructure. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les interventions envisagées par l'UE en RDC afin de soutenir la stratégie de développement et atteindre les ODD, en se plaçant dans le cadre de l'initiative Global Gateway.

L'action, objet de la présente, vise à la bonne coordination de la coopération de l'UE en RDC et son alignement avec les cadres stratégiques susmentionnés, tant en ce qui concerne la mise en œuvre du FED que l'utilisation des autres instruments.

Le ministre des Finances, qui assume les responsabilités d'Ordonnateur national du FED, a été désigné comme interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de la coopération de l'UE.

A ce titre, la présente action permettra de pallier les principales faiblesses existantes en matière de coordination nationale de la coopération de l'UE, notamment :

- L'identification, la formulation et l'évaluation des programmes et projets;
- La mise en œuvre effective des programmes et projets, et ce, dans le respect des procédures en vigueur, et avec la finalité d'améliorer la performance et la durabilité des acquis;
- Le suivi de la coopération avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- La coordination de l'aide et la concertation avec les PTF et autres acteurs ;
- Le renforcement du rôle de la société civile dans les politiques de développement et d'aide.

L'action opérationnalisera un dispositif de soutien technique au service du ministre des Finances (ON), tout en tenant en compte les principes de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan.

L'ON pourra également s'appuyer sur les ressources de la Facilité de Coopération Technique du 11^{ème} FED qui lui fournit des moyens complémentaires de réaliser les études requises pour la formulation des programmes. Cet appui vise également la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs clés de la coopération en RDC ainsi que la prise en charge des séminaires, conférences, manifestations culturelles, etc.

La coordination de l'aide en RDC fait l'objet d'un mécanisme piloté par la Primature (Cabinet du Premier ministre). Pour leur part, les PTF ont mis en place plusieurs groupes thématiques. La Délégation de l'UE participe aux groupes relatifs à la santé, l'environnement, à la justice ou encore aux finances publiques. La RDC a adhéré à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

De plus, les services de l'ON/Ministère des Finances, au travers de la COFED, veilleront à la prise en compte des thèmes transversaux : sauvegarde de l'environnement, égalité des genres, bonne gouvernance et droits de l'homme, dans l'ensemble des projets et programmes mis en œuvre sur financement de l'UE.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

Les principales parties prenantes de cette action sont :

- La Cellule d'Appui à l'Ordonnateur national du FED (COFED), service technique du ministre des Finances, qui est le bénéficiaire direct de l'action.

Les cibles indirectes de l'action sont aussi :

- Le Ministre des finances, Ordonnateur national du FED (ON)
- Les Ministères techniques, maitres d'œuvre et bénéficiaire de projets
- Les Unités de gestion de projets et des programmes
- Les opérateurs techniques (entreprises, bureaux d'études, ONG, OSC, etc.) qui réalisent sur le terrain les différentes actions

Bénéficiaires finaux : – titulaires de droits :

- La population congolaise sur l'ensemble du territoire, y compris les populations déplacées et réfugiées.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif global (impact) de cette action est de renforcer l'efficacité du partenariat et la gestion de l'aide dans le cadre de la coopération UE-RDC, tels qu'ils sont définis dans les programmes indicatifs nationaux du FED, et dans la perspective du nouveau cadre de coopération post-Cotonou.

Les objectifs spécifiques (effets attendus) de cette action sont :

1. Permettre une gestion optimale du portefeuille des projets de l'UE en RDC.
2. Appuyer la mise en œuvre du FED par des mesures de soutien appropriées et assurer - une meilleure connaissance, compréhension et soutien aux des actions de l'UE.
3. Renforcer les capacités des ministères techniques et apporter un appui aux acteurs clés dans la mise en œuvre de la coopération UE-RDC (y compris les organisations de la société civile), avec un accent sur le respect des principes de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan pour une coopération efficace

Les produits escomptés contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants :

P.1.1/ Les projets/programmes financés par le FED sont mis en œuvre de manière efficace et ce en conformité avec les procédures techniques, administratives et financières de la Commission européenne.

P.1.2/ Les acquis de la mise en œuvre des programmes FED sont consolidés.

P.2.1/ Le rôle du Ministre des finances, en tant qu'interlocuteur privilégié de la coopération UE/RDC dans le pilotage et la coordination du portefeuille est optimisé.

P.2.2/ Les capacités des acteurs de la coopération UE-RDC sont renforcées de manière à contribuer à l'amélioration de la performance et de la durabilité des acquis des programmes et projets.

P.3.1/ Les autorités nationales et les acteurs clés de la coopération UE-RDC apportent une contribution significative à la gestion et l'efficacité de l'aide.

P.3.2/ Les différentes parties prenantes sont sensibilisées à la coopération UE et participent à chacune des étapes du processus.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit P.1 :

P.1.1/ Les projets/programmes financés par le FED sont mis en œuvre de manière efficace et ce en conformité avec les procédures techniques, administratives et financières de la Commission européenne.

- ❖ Appui dans la gestion contractuelle quotidienne de tous les contrats.
- ❖ Préparation des dossiers d'appels d'offres et lancement du processus de passation des marchés.
- ❖ Organisation de la communication stratégique et diplomatie publique.
- ❖ Suivi des projets et programmes.
- ❖ Contribution à la tenue des comités de pilotage et des comités techniques de suivi des programmes.
- ❖ Appui au suivi-évaluation des programmes et projets de l'UE de manière à en améliorer la performance et sensible au genre.
- ❖ Participation aux évaluations à mi-parcours et finales des programmes et projets de l'UE ainsi qu'aux audits afin de formuler des recommandations pour renforcer leur efficience et efficacité.

P.1.2/ Les acquis de la mise en œuvre de programmes FED sont consolidés.

- ❖ Redynamisation, encadrement des ressources humaines de la COFED.
- ❖ Renforcement des capacités pour la passation des marchés dans le cadre des procédures FED et de la gestion de cycle du projet genre mainstreaming.
- ❖ Diffusion de supports et outils de travail performants.
- ❖ Renforcement des mécanismes de coordination et d'information des partenaires opérationnels.

Activités liées au produit P.2 :

P.2.1/ Le rôle du Ministre des finances, en tant qu'interlocuteur privilégié de la coopération UE/RDC dans le pilotage et la coordination du portefeuille est optimisé.

- ❖ Mise à jour des dispositifs de pilotage et de planification au niveau des ministères techniques et de la COFED,
- ❖ Evaluation fonctionnelle du cadre de pilotage, participation de la société civile dans la programmation et identification des actions, participation à l'exercice de programmation, formulation et instruction de projets et des programmes sur les ressources du 11^{ème} FED.

P.2.2/ Les capacités des acteurs de la coopération UE-RDC sont renforcées de manière à contribuer à l'amélioration de la performance et de la durabilité des acquis des programmes et projets.

- ❖ Formation pour la gestion opérationnelle des programmes (procédures FED, cycle de projet) genre mainstreaming.
- ❖ Révision des programmes en vue de leur alignement aux politiques nationales sectorielles (cadre logique), et apporter, au besoin, un appui au suivi et à la mise jour des plans d'actions sectoriels au travers de la mobilisation d'expertise technique pour la révision des stratégies sectorielles et consolidation des points focaux au niveau des ministères sectoriels.

Activités liées au produit P.3 :

P.3.1/ Les autorités nationales et les acteurs clés de la coopération UE-RDC apportent une contribution significative à la gestion et l'efficacité de l'aide.

- ❖ Appui à la mise en œuvre du 11^{ème} FED en garantissant une capitalisation des acquis des programmes.
- ❖ Soutien technique et financier au dispositif d'appui à la gestion et l'efficacité de l'aide.
- ❖ Renforcement du dialogue et de la concertation entre tous les partenaires techniques et financiers.
- ❖ Organisation des revues annuelles de la coopération UE/RDC ainsi que des revues sectorielles ou thématiques.
- ❖ Appui au renforcement du suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets au travers la collecte des données désagrégé par sexe et l'analyse des indicateurs clés.
- ❖ Gestion de l'archivage des documents administratifs et contractuels liés à la mise œuvre de la coopération avec l'UE selon les normes et procédures de la Commission.
- ❖ Appui au renforcement des capacités des acteurs de la coopération avec l'UE.

P.3.2/ Les différentes parties prenantes sont sensibilisées à la coopération UE et participent à chacune des étapes du processus.

- ❖ Actions de renforcement des capacités sur les enjeux de l'appropriation nationale et les aspects transversaux de la coopération.
- ❖ Renforcement de la communication stratégique et la visibilité de l'action de l'UE en RDC.

- ❖ Appui à la mise en œuvre de stratégies de capitalisation et d'appropriation des acquis de la coopération avec l'UE.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) : L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques :

Compte tenu de la nature des activités prévues (appui institutionnel), une évaluation stratégique environnementale, une évaluation d'impact environnemental ou une évaluation du risque climatique ne sont pas considérées nécessaires.

Les activités d'appui intégreront les thèmes environnementaux et climatiques ainsi que le renforcement de leur promotion dans les domaines prioritaires de la coopération et le partenariat UE-RDC.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que la dimension genre ne sera pas directement intégrée dans chaque composante de l'action.

A savoir RDC a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes. La Constitution en vigueur depuis 2006 reconnaît l'égalité de tous devant la loi (Art. 11). Le préambule de la constitution souligne « l'objectif de la parité de représentation homme-femme au sein des institutions du pays » et l'article 14 établit que les pouvoirs publics doivent veiller à l'élimination des discriminations envers les femmes.

Droits de l'homme

Dans le cadre de la présente action, une attention particulière sera apportée à tout ce qui contribue à respecter et à promouvoir les droits humains. L'action va respecter les 5 principes opérationnelles de l'approche basée sur les droits humains: tous les droits humains, non-discrimination, participation, redevabilité, transparence et participation. Une collaboration entre le Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'Homme (BCNUDH) et les organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans la défense des droits humains se poursuivra.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que toutes les actions menées dans le cadre de cette Facilité prendront en compte la question du handicap (par exemple : l'accessibilité aux réunions et événements et sensibilité dans les programmes en général).

Démocratie

Le renforcement des valeurs universelles auxquelles souscrit l'UE, dont la démocratie, est au cœur de la présente action. Cela constitue un élément central des activités qui seront mises en œuvre. L'action répond aux priorités du nouveau consensus européen pour le développement : « Notre monde, notre dignité, notre avenir » visant la promotion des valeurs universelles de démocratie, gouvernance, État de droit et de droits de l'Homme, préalable à la stabilité et au développement durable. Elle répond aussi aux objectifs de la communication conjointe du Parlement et du Conseil de l'UE « Vers une stratégie globale avec l'Afrique ».

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La délégation fait un suivi rapproché du respect par les autorités des valeurs fondamentales de l'Union. Le dialogue politique tenu le 30 septembre 2021 a abordé les principaux thèmes relatifs à la démocratie (notamment les élections), les droits de l'homme (notamment leur protection en zone de conflit et sous état de siège) et l'état de droit (y compris la justice, la lutte contre l'impunité et le climat des affaires). Le dialogue et les programmes avec la société civile contribuent à consolider l'adhésion populaire autour de ces valeurs.

Réduction des risques de catastrophes La RDC est un pays aux multiples vulnérabilités. Les PTF, y compris l'UE, mettent en œuvre une approche « nexus » à travers laquelle ils rendent opérationnelles leurs réflexions sur la réduction des risques de catastrophe (éruptions volcaniques, inondations, glissements de terrain, etc.), prévention et mitigation, en lien avec la thématique de la résilience.

Autres considérations, le cas échéant

Les campagnes de communication et de diplomatie publique de la Délégation, notamment à l'attention des jeunes, compléteront le dispositif de promotion des valeurs de l'Union. Année après année, le positionnement en faveur de ces valeurs en RDC est renforcé. Cela peut s'observer par l'exemple dans le partenariat en matière de gouvernance, de développement humain et d'environnement.

3.4 Risques et enseignements tirés

Cat.	Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
1	L'instabilité politique, sociale et juridique du pays	Elevé	Elevé	Ralentissement des activités, identifier les actions prioritaires nécessaires
1	La qualité du dialogue politique avec le gouvernement,	Moyen	Moyen	Redynamiser les groupes thématiques inter bailleurs
2	L'implication de l'ON dans la mise en œuvre de la stratégie de coopération/PIN	Moyen	Modéré	Faire participer l'ON à chaque étape de la programmation
1	La qualité et la permanence du dialogue et de la collaboration entre l'ON, les ministères techniques et la Délégation.	Moyen	Moyen	Impliquer les ministères techniques à tous les stades de la mise en œuvre et mise en place d'un mécanisme de collaboration avec les maîtres d'œuvre ainsi que les ressources adéquates
2	La disponibilité, la stabilité et la qualité du personnel à la COFED	Elevé	Elevé	La COFED dispose d'une politique d'encadrement des ressources humaines et d'une politique salariale compétitive
2	Le renforcement des capacités des agents des différents partenaires techniques nationaux.	Moyen	Modéré	Poursuivre les formations en faveur des partenaires et familiarisation aux procédures FED/
1	Réduction dégressive du financement FED	Elevé	Elevé	Du fait du processus de redimensionnement des effectifs de la COFED, il serait convenable une stratégie d'appropriation de la partie nationale au fonctionnement de la COFED

Enseignements tirés :

Si l'engagement de l'UE en RDC est constant, sa coopération bilatérale a connu des phases d'intensité variable au cours des dernières années. C'est en 2003 qu'un Ordonnateur national du FED (ON), en l'occurrence le Ministre des finances, a été à nouveau désigné et le processus de récupération progressive de ses attributions a été entamé dès la fin de l'année 2004, après que ce dernier a pu bénéficier de services techniques pouvant l'assister dans l'ensemble des opérations du programme de coopération entre la RDC et l'UE.

La COFED a été ainsi mise en place et constitue le secrétariat technique de l'ON. Depuis la signature de Stratégie de coopération et du PIN 10^{ème} FED, l'ensemble des dossiers de mise en œuvre est traité en partenariat entre la DUE et la COFED.

La mission d'évaluation à mi-parcours (mars 2020) a émis certaines recommandations relatives au dispositif de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du FED. La première consiste à dissocier les actions de la structure d'appui à l'ON de celle du « projet » qui l'appuie. La seconde prévoit d'optimiser pleinement l'usage des ressources mises à la disposition de la COFED. La troisième concerne les relations de la COFED avec son environnement institutionnel, notamment la stratégie de responsabilisation et d'appropriation vis-à-vis des maîtres d'œuvres. A cela, il convient de rajouter des actions visant à améliorer la communication stratégique et la visibilité de l'action de l'UE, et des valeurs et intérêts partagés entre l'UE et la RDC, à accroître la participation des acteurs de la société civile dans l'identification des projets et à améliorer le suivi des programmes via la mise en place d'un système de suivi-évaluation et/ou des indicateurs.

Des recommandations visant l'obtention des résultats attendus ont été mises en place. Le dispositif actuel d'appui à l'ON devrait continuer l'appropriation de son rôle et de ses fonctions, autour des seules fonctions de maîtrise d'ouvrage tout en impliquant et responsabilisant, de plus en plus, les ministères techniques dans leur rôle de maîtres d'œuvre.

A cela, devrait s'ajouter une mission d'accompagnement, notamment par la formation et le renforcement de capacités des agents de différents ministères associés à la mise en œuvre de la coopération mais également par la mobilisation d'expertise multisectorielle en appui aux différents bénéficiaires des projets et programmes.

3.5 Logique d'intervention

Le passage du FED à l'IVCDI-EM oblige à assurer la transition du dispositif d'appui à l'ordonnateur national du FED. Sous le FED, l'ordonnateur national (Ministre des Finances) dispose d'une cellule d'appui appelée COFED. Dotée d'un effectif de 37 personnes pour un coût avoisinant les 2 200 000EUR par an, elle permet à l'ordonnateur d'assumer ses responsabilités tant sur les plans techniques que contractuel et financier.

Financée par l'UE, elle a une valeur ajoutée dans l'interface avec les ministères : elle facilite, à toutes les phases du cycle de gestion des projets, les démarches administratives auprès des différentes structures et agences gouvernementales, et la gestion quotidienne des relations et des conflits avec les partenaires, prestataires et autres fournisseurs.

Elle contribue aussi à la coordination des ministères techniques dans la mise en œuvre du FED, ainsi que dans la réalisation des actions de visibilité. Le programme d'appui à l'ordonnateur national (PAON) financé sous le 11^{ème} FED couvre les dépenses de fonctionnement de la COFED jusqu'en février 2023.

Fort de l'expérience et des résultats du PAON 11^{ème} FED et d'un processus consultatif interne à la COFED, il est ressorti la nécessité de poursuivre le dispositif de pilotage et de gestion de l'aide par les services de l'ON.

Il conviendra de 2023 à 2025 d'assurer la transition de la cellule d'appui à l'ordonnateur national du FED (COFED) vers la fonction d'appui à la coordination des projets. Les effectifs de la COFED sont appelés à décroître année après année, au regard de la baisse progressive de la charge de travail dans le suivi des derniers projets mis en œuvre sous le FED. Ces effectifs passeront de 37 personnes en 2022 à 20 en 2025. Bien que la plupart des projets FED sont en phase de clôture, certains ont été lancés en 2021 et leur mise en œuvre s'étendra au moins jusqu'en 2025. Actuellement, le portefeuille du FED couvre 8 programmes et 659 000 000EUR sont encore ouverts (infrastructures routières, secteur sécurité, santé, environnement et agriculture durable).

Le rôle de la COFED dans cette phase de clôture ordonnée du FED est essentiel. Il s'agit de remplir toutes les obligations contractuelles et juridiques liées à la clôture, solder les litiges en cours, dégager les éventuels reliquats, et garantir l'archivage adéquat.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs / valeurs de référence / valeurs cibles / source de données / hypothèses – pas d'activités)

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global : impact	Renforcer l'efficacité du partenariat et la gestion de l'aide dans le cadre de la coopération UE-RDC, tels qu'ils sont définis dans le programme indicatif national du 11 ^{ème} FED, et dans la perspective du nouveau cadre de coopération post-Cotonou.	1. Score IDH, 2. Taux de croissance (en %), 3. Part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.	1. 175 ^{ème} 2. 73% de la population	1. ≤175 ^{ème} 2. 70% de la population	(i) Revues de coopération RDC / UE (ii) Rapports et revues FMI et autres bailleurs (iii) Classement IDH,	<i>Croissance économique et stabilité macroéconomique</i> <i>Stabilité politique et institutionnelle</i> <i>Qualité du dialogue politique</i>
Objectif spécifique: Effet direct 1	Permettre une gestion optimale du portefeuille des projets financés par l'UE en RDC.	(i) Délai d'instruction des projets FED (en nombre de jours) (ii) Taux d'engagement du PIN (iii) Taux de décaissement du PIN (iv) Part de ressources additionnelles mises à disposition (en %) (v) Délais moyens d'engagement des ressources programmables, (en nombre de jours) (vi) Délai de clôture des engagements contractuels échus (en nombre de jours) (vii) Taux de réduction des inéligibles	1. 120 jours 2. 80% PIM année de référence 3. 35 % du PIM année de référence 4. (iv) 5 % du PIM 5. (v) 120 jours 6. (vi) 120 jours en 2022 7. (vii) 0.5% d'inéligibles en 2022	1. 90 jours 2. Taux d'engagement du PIM à 100% en fin de période 3. 60 % du PIM en fin de période 4. entre 5 et 10 % du PIM 5. 90 jours en fin de période 6. 90 jours en fin de période 7. moins de 0.5% en fin de période	(i) Conclusions des revues annuelles, à mi-parcours et en fin de parcours du 11 ^{ème} FED (ii) Rapports Annuels sur la coopération RDC/UE (iii) Compte-rendus des comités de pilotage, comités techniques (iv) Informations comptables et opérationnelles du dispositif CRIS /OP-SYS (v) Statistiques internes (ON & DUE) (vi) Compte-rendus des réunions multi-bailleurR (vii) Rapports périodiques de mise en œuvre « appui ON » (viii) Rapports des missions de suivi (ix) Rapports Audits / Evaluations	<i>Implication de l'ON et des ministères dans la mise en œuvre de la Stratégie de Coopération UE</i> <i>Appropriation du dispositif de suivi des engagements de la RDC par les parties prenantes</i> <i>Implication des ministères techniques dans le cycle des projets</i> <i>Dialogue et collaboration entre ON, COFED, Min. Sectoriels</i> <i>Stabilité du positionnement COFED et des services ministériels associés</i> <i>Disponibilité et qualité du personnel de la COFED</i>
Objectif spécifique: Effet direct 2	Appuyer la mise en œuvre du 11 ^{ème} FED par des mesures de soutien appropriées et assurer la visibilité des actions de l'UE	(i) Qualité et échéance convenue des documents conjoints (fréquence des retards) (ii) Fréquence des actions de communication (iii) Nombre d'activités de suivi des engagements/réalisations	1. Au moins 1 activité par mois 2. Au moins 1 visite / monitoring projet par an	1. Au moins 2 activités par mois 2. Au moins 2 visites / monitoring projet par an		

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique: Effet direct 3	Renforcer les capacités des ministères techniques et apporter un appui aux acteurs clés dans la mise en œuvre de la coopération UE-RDC (y compris les organisations de la société civile), avec un accent sur le respect des principes de la Déclaration de Paris et du Partenariat de Busan pour une coopération efficace	(i) Fréquence des rencontres pour le dispositif de coordination et d'information efficient, y compris avec les autres bailleurs de fonds, (ii) Participation des ministères sectoriels aux différents stades du cycle de projet et connaissance des procédures UE.	1. Au moins 1 rencontre de coordination avec la partie nationale 2. Au moins 1 exercice de revue par an Ceci sera complété ultérieurement	1. Au moins 2 rencontres de coordination avec la partie nationale 2. Au moins 2 exercices de revue par trimestre		

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Produit 1 lié à l'effet direct 1	Les projets/programmes financés par le FED sont mis en œuvre de manière efficace et ce en conformité avec les procédures techniques, administratives et financières de la Commission européenne.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de contrats en cours dans le portefeuille. 2. Nombre de missions de terrain réalisées au courant de l'année 3. Nombre de dossiers d'appel d'offre (DAO) préparés, de comités de négociation, de sélection. 4. Nombre de rapports de suivi et d'évaluation analysés. 5. Nombre de constats d'audit analysés 6. Nombre de points focaux mis en place au sein des Ministères sectoriels, ventilé par sexe ; 7. Nombre de personnes formées et participant au dispositif de suivi de l'aide, ventilé par sexe ; 8. Nombre de projets et programmes ne connaissant pas de problèmes d'inéligibilité 9. Nombre de projets et programmes avec une tenue régulière des Comités de Pilotage (CP) et des Comités techniques de suivi (CTS) 10. Nombre de missions de suivi-évaluation impliquant la partie nationale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 1 mission par projet 2. Moins de 3 rapports sont rejetés 3. Au moins 1 audit par projet 4. Au moins 1 par projet 5. Au moins 2 personnes par projet dont 1 femme 6. Au moins 1 CP et 2 CTS par projet /an 7. Au moins 1 mission par projet/an 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 2 missions par projet 2. Moins de 2 rapports sont rejetés 3. Au moins 1 audit par projet 4. Au moins 2 par projet dont 1 femme 5. Au moins 3 personnes par projet dont 1 femme 6. Au moins 1 CP et 3 CTS par projet /an 7. Au moins 2 missions par projet/an 	<p>Rapports de mission de Terrain,</p> <p>Rapports coopération UE/RDC</p> <p>Compte-rendu de réunions</p>	

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Produit 2 lié à l'effet direct 1	Les acquis de la mise en œuvre des programmes FED sont consolidés.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de procès-verbaux annuels d'évaluation des personnels. 2. Nombre de tableaux de bord de gestion et autres documents de suivi des conventions et programmes suivis par la COFED développés avec l'appui de l'action 3. Nombre de projets partageant les logiciels d'information, de gestion et de contrôle de l'utilisation des budgets, notamment ceux mis en place et utilisés à la COFED grâce à l'appui de l'action 4. Nombre de notes d'analyse des données techniques et budgétaires développées avec l'appui du projet 5. Nombre de diffusion interne et externe des documents de suivi opérationnel et financier de la coopération RDC/UE (memo, note de dossiers). 6. Nombre de participants des organisations de la société civile inclus les organisations des femmes participant à des événements organisés par la COFED (ou l'y associant) avec l'appui de l'action, ventilé par sexe. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Min 1 PV 2. 3-5 tableaux de bord en 2022 3. 5-8 projets en 2022 4. 1-3 par mois 5. 1-3 par mois 6. 1-3 par action 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 1 PV par année 2. 3-5 tableaux de bord en fin de période 3. 7-10 projets en fin de période 4. 3-5 par mois 5. Au moins 3 par mois 6. 3-5 par action 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports d'activités normalisés et périodiques de la COFED 2. Rapport d'état des lieux du dispositif de pilotage et de mise en œuvre de la coopération communautaire en RDC 3. Procès-verbaux des Comités de Pilotage / évènements 4. Rapports OPSYS 5. Compte-rendus des comités de pilotage et comités techniques 6. Rapports des missions de suivi-évaluation 	<p>Stabilité du personnel d'encadrement (de tous statuts) issu du précédent projet</p> <p>Normalisation des procédures nationales d'appel à la concurrence</p>
Produit 1 lié à l'effet direct 2	Le rôle du ministre des finances, en tant qu'interlocuteur privilégié de la coopération UE/RDC dans le pilotage et la coordination du portefeuille est optimisé.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fréquence des rencontres en vue de faire l'état des lieux et bilan des modes de gestion définis dans les Conventions de financement et leurs contraintes 2. Nombre des Comités de pilotage impliquant l'ON, COFED, bénéficiaire, unités de gestion de projet et DUE 3. Nombre de visites de terrain par projet et par an 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1 rencontre tripartite par an 2. 1 par an 3. une par an 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 1 rencontre tripartite entre COFED, DUE et ministères techniques 2. Au moins 1 par an 3. deux par an 	<ol style="list-style-type: none"> 1. PV des rencontres tripartite 2. Rapport des activités périodiques des UGP sectorielles 3. Rapport périodique COFED 4. Rapport des activités périodiques des UGP sectorielles 	<p><i>Mise en œuvre des stratégies sectorielles du Gouvernement dans les secteurs d'intervention de la coopération communautaire</i></p> <p><i>Stratégie conjointe de pilotage quotidien entre l'ON et la DUE, stabilisée</i></p>

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs Cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Produit 2 lié à l'effet direct 2	Les capacités des acteurs de la coopération UE-RDC sont renforcées de manière à contribuer à l'amélioration de la performance et de la durabilité des acquis des programmes et projets.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de cadres des ministériels clés et de la société civile ayant bénéficié de renforcement de capacités ventilé par sexe 2. Nombre des conférences/ateliers /séminaires portant sur la mise en œuvre du NDICI 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 15-20 personnes dont ¼ de femmes 2. au moins 1 par an 	<ol style="list-style-type: none"> 1. plus de 20 personnes par an (dont la ½ femmes) 2. 2 par an 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Supports produits au terme des ateliers, des séminaires, des sessions de formation, des conférences et de réunions d'information 2. Rapport de missions 	<p><i>Abandon de toutes fonctions de maîtrise d'œuvre par la COFED dans les programmes ou projets en cours</i></p> <p><i>Volonté des Ministères sectoriels de voir se réduire le nombre d'UGP en leur sein</i></p> <p><i>Disponibilité des politiques sectorielles, ciblées par la coopération communautaire</i></p> <p><i>Dynamisme des travaux sectoriels</i></p>
Produit 1 lié à l'effet direct 3	Les autorités nationales et les acteurs clés de la coopération UE-RDC apportent une contribution significative à la gestion et l'efficacité de l'aide.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de rencontres techniques sur l'état du PIM 2. Fréquence des revues annuelles de la mise en œuvre du PIM 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1 par an 1 par an 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 1 par an Au moins 1 par an 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Compte-rendu des réunions techniques 3. Compte-rendu des revues annuelles IM 	<p>Disponibilité des politiques sectorielles, ciblées par la coopération communautaire</p> <p>Dynamisme des travaux sectoriels avec les partenaires</p> <p>Une coordination adéquate des actions entre partenaires</p>
Produit 2 lié à l'effet direct 3	Les différentes parties prenantes sont sensibilisées à la coopération UE et participent à chacune des étapes du processus.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de personnes formées et sensibilisées aux procédures NDICI avec l'appui de l'action (par sexe et type d'acteurs), ventilé par sexe <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'actions de communication sur les enjeux de la coopération UE-RDC. Minimum 1 action de communication sur le genre 2. Nombre d'actions de capitalisation et d'appropriation des acquis de la coopération avec l'UE est élaborée et opérationnelle 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1 session de formation (20 personnes) par an 2. 1 action tous les 2 mois 3. 1 action de capitalisation par an 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 1 session de formation (20 personnes) par an 2. 1 action par mois 3. 1 action de capitalisation par an 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapports de formation 2. Rapports des actions de communication 3. Document de stratégie de capitalisation et d'appropriation 	

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République Démocratique du Congo.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire – N/A

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subvention : (Gestion directe)

a) Objet de la subvention

Afin d'assurer une gestion optimale du portefeuille FED (OS1), l'appui à la mise en œuvre du FED (OS2) et le renforcement des capacités des ministères techniques et acteurs clés (OS3), les fonds seront mobilisés au travers d'une subvention.

b) Type de demandeurs visés

L'unité technique de gestion de projets de l'Ordonnateur national du FED, dénommée Cellule d'appui à l'ON du FED (COFED).

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car la COFED dispose de compétences techniques spécifiques et de pouvoir administratif conformément à l'article 195(f) du règlement financier.

4.4.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Si le mode de mise en œuvre prévu au point 4.4.1. ci-dessus ne pouvait être utilisé pour des raisons hors du contrôle de la Commission, le mode de mise en œuvre alternatif qui pourrait être utilisé est la suivante : passation de marchés, gestion directe et contrats de services.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment

justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4	Subvention avec des organisations spécialisées
OS 1 : Permettre une gestion optimale du portefeuille des projets	3 000 000
OS 2 : Appuyer la mise en œuvre du FED	
OS 3 : Renforcement des capacités des ministères techniques et acteurs clés	
Subvention (gestion directe) – cf. section 4.4.1	3 000 000
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	Sont couverts par une autre décision
Provision pour dépenses imprévues	Inclus dans la subvention
Totaux	3 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le projet sera exécuté à travers une subvention qui permettra de mettre en œuvre les activités de la Cellule d'appui à l'ON du FED (COFED), qui est l'organe d'exécution de l'ensemble des activités d'investissement, de fonctionnement, de formation et de communication, ainsi que les contrats de prestation des services pour les expertises techniques des projets financés par le FED. Des engagements spécifiques sont prévus pour les audits, les évaluations du projet et une éventuelle mission d'assistance technique.

Le projet sera exécuté par la COFED sous la responsabilité de son coordonnateur.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire). Les indicateurs doivent être désagrégés par sexe lorsque cela est pertinent, tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

Les organisations titulaires des conventions décrites au point 4.4 ci-dessus seront responsables de la collecte des données relatives aux indicateurs. Les lignes de bases sont indiquées dans le présent document d'action ; si elles doivent être complétées, les organisations titulaires en seront responsables et devront s'en acquitter au plus tard au moment de la signature.

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation ex-post pourra être effectuée pour cette action par des consultants indépendants contractés par la Commission. Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée),

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins trois mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Toutes les évaluations doivent évaluer dans quelle mesure l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Dans ces cas, une expertise sur les droits de humains et l'égalité des sexes sera assurée dans les équipes d'évaluation.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

La visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendice 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le Reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante : « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente : tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	Références des Actions (CRIS#/OPSYS#) :
Niveau Contrat		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Gestion directe (subvention) avec la COFED
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	Gestion directe (subvention) avec la COFED
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 4	